AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-3-66 484525

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 66 DE MARS 1966 - DEPARTEMENT DE LA SARTHE .... P 11

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Aucune pluie de contamination ne s'est produite depuis la dernière note de la Station. Cependant la végétation s'est développée et le nombre de germes produits par les organes de conservation a augmenté dans des proportions considérables. La période la plus dangereuse est commencée.

Il convient donc dans tous les vergers qui ont été traités conformément à la note du 4 mars, d'effectuer un nouveau traitement à la fin de la semaine en cours dans les régions du Sud de la Sarthe,et dans le Nord du département dans les premiers jours de la semaine du 21 au 27 mars.

TAVELURE DU POMMIER - Les mêmes observations sont à faire, cependant sur la plupart des variétés la végétation s'est peu développée depuis la note du 4 mars. En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer une nouvelle application sur les variétés traitées conformément à cette note. Par contre, ce traitement doit être terminé d'urgence s'il n'a pas été effectué; toutes les variétés non encore protégées arrivant au stade C 3 D devront être systématiquement traitées.

INFORMATIONS

PUCERONS - Les premiers foyers de pucerons verts et cendrés sont apparus sur pommiers et poiriers ; il convient donc d'ajouter un produit aphicide aux bouillies anti-tavelure.

PSYLLE DU POIRIER - Les premiers foyers de psylles ont été observés depuis quelques jours ; dans les vergers de poiriers contaminés par ce parasite au cours de l'année dernière, ajouter un produit homologué aux bouillies anti-tavelure.

HOPLOCAMPES DU POIRIER ET DU PRUNIER - Il est rappelé que dans les vergers contaminés l'année dernière, un traitement s'impose lors de la chute des pétales.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Dans certains vergers de pommiers, quelques chenilles défoliatrices sont déjà visibles, le cas échéant ajouter aux bouillies anti-tavelure un produit homologué.

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que seuls les produits suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres : Roténone, Pyréthrine, Diéthion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Dichlorophényltrichloréthanol, Thioquinox.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles !

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 16 MARS 1966 - 710 EXEMPLAIRES.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant* : L. BOUYX

14